



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_038
CCID – COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS - NOMINATION DES
COMMISSAIRES A PROPOSER**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :.....43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_038
CCID – Commission communales des impôts directs - Nomination des commissaires à proposer

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. La CCID est notamment chargée de dresser la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de 9 dont le Maire, ou son adjoint au maire en tant que Président, ainsi que 16 commissaires titulaires et suppléants. Leur nomination a lieu dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseil Municipaux. La durée du mandat est identique est celle du mandat du Conseil Municipal.

Il convient de présenter une liste de 32 contribuables au Directeur des finances publiques, qui désignera ensuite 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour siéger à cette commission.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, un agent de la commune peut participer à la commission, sans voix délibérative.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des impôts, article 1650

Considérant qu'il convient de dresser une liste de 32 contribuables pour que la nomination des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants puissent être faite par le Directeur des finances publiques,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De dresser une liste de 32 contribuables à proposer au Directeur des finances publiques :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| 1. BORDRON Rodolphe | 11. ERMINE Benoit |
| 2. BOISIAUD Jean-Pierre | 12. BANTON Christina |
| 3. HOSTIER Gérard | 13. SEGUY Frédéric |
| 4. BRIAND Tony | 14. BOISTEAU Eric |
| 5. TESSIER Elodie | 15. RIVENEAU Annie |
| 6. TEMPLE Marie-Laure | 16. BLOT Christophe |
| 7. PERDRIAU Jean-Francois | 17. BODIN Christophe |
| 8. BORDRON Anne | 18. JOUANNEAU-FERRON Laetitia |
| 9. VERGER Albéric | 19. MAINFROID Stéphane |
| 10. CHABIN Nathalie | 20. BEAUVILLAIN Céline |

DELIBERATION N°DCM2026_038
CCID – COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTES
COMMISSAIRES A PROPOSER

21. GERMAIN Pierre
22. RETHORE Lucie
23. CIMIER Marine
24. AUBRY François
25. JOLY Marie-Agnès
26. HUET Christian

27. TALINEAU Jean-Marie
28. CHIRON Jacky
29. MOREAU Pierre
30. COUPEAU Lucas
31. BOULEAU Pascal
32. BRICHET Stéphane

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 avril 2026



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.